

Montréal, le 30 mai 2017

Par courrier électronique

Madame Isabelle Lemay
Chef de service, Réglementation
Société en commandite Gaz Métro
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

**Objet : Suivi des économies d'énergies des programmes PE208, PE218
et PE219**

Madame Lemay,

En 2016, la Régie de l'énergie (la Régie) a examiné par voie administrative l'évaluation des programmes d'encouragement à l'implantation PE208, PE218 et PE219 portant sur les années financières 2011 à 2014. La Régie a publié un rapport à ce sujet le 10 juin 2016.

Dans ce rapport, la Régie invitait Gaz Métro à proposer, en suivi administratif, une nouvelle approche pour le suivi des économies générées par les mesures implantées dans le cadre de ces programmes.

Gaz Métro a déposé le suivi administratif en question, le 24 février 2017. Nous joignons à la présente une série des questions à cet égard.

Nous vous saurions gré de bien vouloir y répondre **au plus tard le 13 juin 2017**.

En espérant le tout à votre convenance, nous vous prions d'agréer, Madame Lemay, l'expression de nos sentiments distingués.



Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.